



FICHE D'INSCRIPTION

« JEUNES KARATEKAS DE MEAUX ».

ETAT CIVIL

Nom:

Prénom:

Date et lieu naissance:

N° licence:

photo

Nom du représentant légal:

Adresse:

Portable: **Domicile:**

Mail:

EN CAS D'ACCIDENT

Personne à prévenir:

Téléphone:

Recommandations médicales (allergies, traitements médicaux...etc...):.....
.....

Je soussigné(e) Madame / Monsieur, représentant légal, autorise la prise en charge médicale, pour tout incident survenant pendant les cours dispensés par le club.

CERTIFICAT MEDICAL

(cocher la case correspondante)

- agrafé dans le passeport sportif
- joint au dossier

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Ayant pris connaissance des conditions de fonctionnement de l'association sportive « Jeunes Karatékas de Meaux »

Je soussigné(e), Mme/M_____ responsable
légal(e) inscrit(e) sur la fiche de renseignements :

Dégage l'association sportive « Jeunes Karatékas de Meaux » ainsi que les membres de son comité directeur de toute responsabilité pour tout accident pouvant survenir en dehors des cours dispensés par le club.

Dégage l'association sportive « Jeunes Karatékas de Meaux » ainsi que les membres de son comité directeur de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou dégradation d'effets personnels (vêtements, bijoux, jouets...).

M'engage à signaler immédiatement toute modification de mes coordonnées.

Autorise les animateurs ou journalistes à publier des vidéos et photos de mon enfant dans le cadre de l'activité du club :

- dans la presse locale et nationale : oui non
- sur le site internet de l'association : oui non

REGLEMENTATION

Je soussigné(e) Madame / Monsieur, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association « Jeunes Karatékas de Meaux » et m'engage à le respecter et à le faire respecter à mon(mes) enfant(s).

Conformément à l'article II du règlement intérieur, je m'engage à verser l'intégralité de ma cotisation pour le 31 décembre pour toute inscription à compter de septembre, ou dans un délai de deux mois pour toute inscription en cours d'année.

Article II du Règlement Intérieur :

.....L'adhésion à l'association est soumise à l'approbation du bureau, qui se réserve le droit de refuser toute demande d'adhésion, et ce, sans aucune obligation de justification. **Tout membre s'engage à rendre son dossier complet dans un délai de deux mois, et à régler l'intégralité de sa cotisation pour le 31 de décembre pour toute inscription à compter de septembre, ou dans un délai de deux mois pour toute inscription en cours d'année. Après ces délais l'accès au dojo pourra être refusé. Les cotisations sont payables à l'année.....**

Les attestations de la « CAF » seront signées après l'acquittement de la cotisation.

Date:

signature du représentant légal:
(précédé de la mention *lu et approuvé*)

signature du pratiquant :
(même s'il est mineur)